



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2022-24

Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Dépôt projet de règlement et avis de motion – Règlement 506-22 - Règlement de gestion contractuelle – Modification du seuil et abrogation du règlement 488-21

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement 506-22 - Règlement de gestion contractuelle – Modification du seuil et abrogation du règlement 488-21.

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 506-22 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 488-21;

Le projet de règlement modifie le seuil d'application pour les contrats selon les montants adoptés par le gouvernement;

Les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de règlement 506-22 abrogeant le règlement 488-21 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 506-22 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 488-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 11^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

Monique Polard, Directrice générale